

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3128**

Intitulé

Diplôme de technicien prothésiste-orthésiste (niveau IV)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce technicien met en oeuvre différents matériaux en vue de concevoir, fabriquer ou adapter des appareils de prothèse ou d'orthèse à partir d'une prescription médicale. Il pratique des mesures ou des moulages afin d'établir les différents éléments correcteurs de l'appareillage nécessaire à la réadaptation du patient

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises privées, centres de rééducation, hopitaux
technicien prothésiste-orthésiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1411 : Prothèses et orthèses

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Français, histoire géographie Mathématiques et sciences physiques

Anglais

Education artistique-arts appliqués

Education physique et sportive

Connaissances médicales

Etude de cas et communication technique

Gestion

Hygiène-prévention-secourisme

Epreuve de pratique professionnelle

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OU	NON
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		
Par expérience dispositif VAE	X		

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 09/10/1996 portant création du diplôme

Arrêté du 22 décembre 2015 portant abrogation (dernière session en 2018).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Bac pro technicien en appareillage orthopédique (fiche n° 24601)

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**